

les débats du Parlement seraient diffusés sur les réseaux de radio et de télévision et sur les stations privées. Les principaux réseaux canadiens ont déjà manifesté leur intérêt et on peut raisonnablement penser qu'ils voudront jouer leur rôle et tiendront à montrer les séances parlementaires aux actualités, dans les émissions sur les affaires publiques ou les projections de documentaires. A plus long terme, le rapport du comité permanent a examiné les moyens de diffuser à l'échelle nationale les comptes rendus des débats aussi complets que possible ce qui donnerait au public la possibilité d'assister directement aux séances sans que les débats n'interviennent dans le montage. Le gouvernement part du principe que les Canadiens auront ainsi directement accès aux séances des débats. Bien entendu, il reste à mettre au point de nombreux problèmes techniques et pratiques avant de réaliser cette diffusion et il est vraisemblable que cela représentera une des dernières étapes dans l'application de la résolution.

A l'avenir, par conséquent, une fois que la motion sera adoptée, on établira un comité chargé de surveiller l'installation des moyens de production, d'examiner les besoins des media et des députés en distribution et d'étudier les moyens permettant de faire respecter les droits et privilèges du Parlement.

Si on ne peut commencer à diffuser immédiatement après l'adoption de la motion, il serait néanmoins possible, en se servant de matériel provisoire, de téléviser certaines séances présentant un intérêt spécial comme par exemple le débat du budget; les travaux d'installation d'un système permanent devraient déjà être avancés lorsque prendront fin les vacances d'été.

Je n'ai pas l'intention de décrire ici les moyens de production que nous pensons adopter, car je crois que d'autres députés voudront s'étendre en détail sur ce sujet. Je dirai simplement que les derniers progrès techniques nous permettent d'installer un système d'émissions télécommandé de telle façon que ni les caméras ni le personnel de production ne soient visibles et qu'on puisse éclairer la Chambre sans que nous en soyons physiquement incommodés comme ce fut naguère le cas.

● (1530)

En dernier lieu, j'aimerais parler de la question des coûts. Dans son étude techno-économique, qui a été déposée à la Chambre, Radio-Canada estime que le coût des installations s'élèverait à \$3,269,000. Le coût d'exploitation annuel a été évalué à \$935,000. C'est beaucoup, mais que cela ne nous dissuade pas de diffuser nos délibérations. A l'heure actuelle, le total des coûts d'impression du Parlement s'élève à environ 3 millions par année, dont 2 millions servent à imprimer les débats de la Chambre, le *Feuilleton* et les *Procès-verbaux*.

Il est clair que le coût d'exploitation, estimé à moins de la moitié du coût annuel d'impression du gouvernement, ne peut être considéré comme un empêchement sérieux. La diffusion pourrait atteindre des millions de personnes alors que le hansomard a un tirage inférieur à 14,000. Les coûts de diffusion représenteraient une augmentation d'environ 1.7 p. 100 du budget total actuel, qui est de 56 millions de dollars.

Je ne doute pas qu'on se plaindra dans le débat de ce que la diffusion bousculera des traditions établies. Pourtant, en écoutant ceux qui se lèveront au nom des privilèges et des droits, il faudra se souvenir des propos d'Edward Blake, un parlementaire

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre
taire des plus distingués et membre du gouvernement à qui l'on doit l'impression du hansomard:

Les privilèges du Parlement sont ceux du peuple et les droits du Parlement sont ceux du peuple.

Maintenant que la diffusion est techniquement possible, nous ne pouvons nous dérober à notre responsabilité envers la population canadienne, celle de lui permettre de prendre pleinement connaissance de ce qui se fait en son nom ici au Parlement. J'espère, monsieur l'Orateur, que la Chambre pourra en arriver rapidement à une décision favorable et que nous pourrons procéder à une innovation très fondamentale dans les travaux du Parlement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, dans la dernière partie de son discours, le ministre a cité Edward Blake. Quand je regarde de l'autre côté de la Chambre, cela me fait penser à Disraeli qui avait dit que lorsqu'il regardait les banquettes du Trésor, il voyait une rangée de volcans éteints. Quand je regarde les ministériels, cela me fait penser à une plage de vase à marée basse.

J'ai écouté le discours du ministre avec un certain intérêt. Je trouve assez amusant que le gouvernement réclame la franchise au Parlement. Ces paroles du leader du gouvernement à la Chambre vont tout à fait à l'encontre de l'attitude manifestée par le gouvernement en ce qui concerne sa franchise au Parlement, lorsqu'il répond aux questions et, dans tout autre domaine chaque fois qu'il s'agit de nous permettre, à nous que le leader du gouvernement à la Chambre a décrits comme étant les représentants du peuple, d'examiner les activités du gouvernement.

Non seulement il est ennuyeux, mais le discours énumère une série de précises platitudes au nom d'un gouvernement qui, croyez-le ou non, prêche la franchise, après avoir refusé à la Chambre de tenir un débat complet sur le Vietnam pendant la 29^e législature. Quand le débat à ce sujet, qui avait été demandé par le prédécesseur du ministre, est devenu un peu animé, le gouvernement y a mis fin immédiatement. Le gouvernement a ensuite demandé à l'opposition de discuter de questions d'intérêt national, comme le chômage, pendant les journées réservées à l'opposition. Il a évité de prendre l'initiative lui-même. Le gouvernement n'a pas donné l'occasion à la Chambre des communes et, par conséquent, au peuple canadien, de discuter pendant même une seule journée des ramifications pures et simples de la position de notre pays relativement aux affaires étrangères. Le leader du gouvernement à la Chambre est un ancien ministre des affaires étrangères. C'est peut-être à cause de cela que nous n'avons pas eu de débat à ce sujet.

Cette initiative gouvernementale, à ce moment-ci, ne peut-être que de l'hypocrisie. Elle est enveloppée dans les langes d'une piété douteuse et d'une rectitude empruntée.

De retour d'un congé parlementaire, nous sommes devant le même vide législatif qu'à notre départ. Après un mois, il n'y a rien de nouveau d'inscrit au *Feuilleton*. Il ne vaut même pas la peine d'être lu. Il n'intéressera même pas un historien de notre époque. Nous n'avons rien devant nous, et il devient de plus en plus évident que le gouvernement a perdu son temps durant le congé. Pourtant, il a pris la peine de communiquer avec nous. Je reçois aujourd'hui une lettre datée du vendredi 21 janvier. Elle n'a pas été livrée à mon bureau durant la fin de semaine